

Autorisation de transfert pour le Portefeuille futé BMO

Portefeuille futé BMO

À remplir pour transférer un compte d'une autre institution dans un Portefeuille futé BMO (un produit de BMO Nesbitt Burns)

Section 1 Identification du client (toutes les sections doivent être remplies)

► Nom du demandeur		
Nom de famille	Prénom	Initiale (s'il y a lieu)
► Coordonnées		
Adresse principale		
Ville	Province	Code postal
Numéro d'assurance sociale		Téléphone (domicile)

Section 2 Renseignements sur l'institution destinataire (toutes les sections doivent être remplies)

► Je veux effectuer un transfert à mon compte Portefeuille futé BMO.
N° du compte Portefeuille futé BMO
Type de compte : <input type="checkbox"/> REER <input type="checkbox"/> REER de conjoint <input type="checkbox"/> Individuel (non enregistré) <input type="checkbox"/> CELI
► Coordonnées de la succursale BMO Nesbitt Burns (tous les chèques doivent être faits à l'ordre de BMO Nesbitt Burns) Portefeuille futé BMO BMO Nesbitt Burns First Canadian Place 100 King St. W., Floor B1 Toronto (Ontario) M5X 1H3

Section 3 Instructions du client à l'institution cédante (toutes les sections doivent être remplies)

► Je veux transférer mon compte de :			
Nom de l'institution cédante			
Adresse			
Ville	Province	Code postal	Pays
N° de régime collectif (le cas échéant)	N° de compte/police du client		<input type="checkbox"/> TOUT <input type="checkbox"/> \$ CA SEUL. <input type="checkbox"/> \$ US SEUL.

Section 3 | Instructions du client à l'institution cédante (toutes les sections doivent être remplies) (suite)

► **Transfert (cocher une seule case) :**

Total en espèces (le compte sera liquidé dans sa totalité) (Passer à la section 4.)

Partiel en espèces (Voir la liste ci-dessous ou ci-jointe.)

Pour les transferts partiels, remplir la section ci-dessous :			Réservé à l'institution cédante
<input type="checkbox"/> Titres à liquider OU <input type="checkbox"/> Securities to liquidate	Quantité/\$	Symbole ou description du placement (s'il s'agit de titres)	Différer la livraison jusqu'au (JJ-MMM-AAAA)
<input type="checkbox"/> Titres à liquider OU <input type="checkbox"/> Securities to liquidate	Quantité/\$	Symbole ou description du placement (s'il s'agit de titres)	Différer la livraison jusqu'au (JJ-MMM-AAAA)
<input type="checkbox"/> Titres à liquider OU <input type="checkbox"/> Securities to liquidate	Quantité/\$	Symbole ou description du placement (s'il s'agit de titres)	Différer la livraison jusqu'au (JJ-MMM-AAAA)

Section 4 | Consentement du client et signatures

J'autorise le transfert de mon compte et de mes placements tel qu'il est indiqué ci-dessus. Je comprends que dans le cas d'un transfert total en espèces, mon compte devra être liquidé par l'institution cédante, et j'autorise la liquidation de tous mes placements. Dans le cas d'un transfert partiel en espèces, j'autorise le transfert du solde en espèces indiqué et il m'incombe de m'assurer de la disponibilité de ce solde en espèces aux fins du transfert. Veuillez annuler tout ordre ouvert à passer sur mon compte (ordre valable jusqu'à révocation, retrait systématique de fonds, chèque préautorisé) et inscrit dans vos livres. Il m'incombe de régler tous les frais applicables à l'institution cédante. Je reconnais que les transferts peuvent prendre plusieurs semaines, tout dépendant de la procédure de l'autre institution.

J'AI LU LA DÉCLARATION À LA PAGE SUIVANTE ET J'AUTORISE LE TRANSFERT TEL QU'IL EST INDIQUÉ CI-DESSUS. J'accepte d'acquitter tous les frais ou rajustements applicables, conformément à la déclaration à la page suivante.

Divulgateion d'information

J'autorise l'institution cédante à communiquer de l'information concernant le présent transfert à BMO Nesbitt Burns et à ses mandataires.

Signature du titulaire de compte 	Date (JJ-MMM-AAAA)
Signature du bénéficiaire irrévocable (le cas échéant) 	Date (JJ-MMM-AAAA)

Section 5 | Réservé à l'institution cédante

► **Type de compte**

REER Individuel (non enregistré) CELI

Régime de conjoint : Non Oui (si oui, entrer les renseignements ci-dessous)

Nom de famille	Prénom	Initiale (s'il y a lieu)
Numéro d'assurance sociale	Loi applicable (le cas échéant)	
Personne-ressource	Numéro de téléphone	Télécopieur
Signature de la personne autorisée 	Date (JJ-MMM-AAAA)	

BMO Gestion de patrimoine est le nom de marque du groupe d'exploitation qui comprend la Banque de Montréal et certaines de ses sociétés affiliées, comme BMO Nesbitt Burns Inc., qui offrent des produits et des services de gestion de patrimoine. « BMO (médaille contenant le M souligné) », « BMO » et « BMO (médaille contenant le M souligné) Gestion de patrimoine » sont des marques de commerce déposées de la Banque de Montréal, utilisées sous licence. « Nesbitt Burns » et « Portefeuille futé » sont des marques de commerce déposées de BMO Nesbitt Burns Inc., une filiale en propriété exclusive de la Banque de Montréal.

BMO Nesbitt Burns Inc. est membre du Fonds canadien de protection des épargnants. Membre de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières.

Déclaration à l'intention des clients qui effectuent un transfert de compte

Portefeuille futé BMO

Nous avons pris l'engagement d'améliorer constamment notre service à la clientèle. La présente déclaration à l'intention des clients est un document d'information conçu pour vous aider à comprendre le processus de transfert de compte. Il importe de lire attentivement ce document avant de signer la section intitulée AUTORISATION DU CLIENT du présent formulaire de transfert de compte. Si, après avoir lu ce document, vous avez des questions, veuillez communiquer avec le représentant en placements de l'institution destinataire.

Qu'est-ce qu'un transfert en ESPÈCES?

« En espèces » signifie que tous les éléments d'actif non liquides actuellement doivent être liquidés, vendus, remboursés, etc., afin que votre compte puisse être transféré à l'institution destinataire sous forme d'espèces.

IL IMPORTE DE NOTER QUE SI VOUS AVEZ DEMANDÉ LE TRANSFERT EN ESPÈCES DE VOTRE COMPTE, LES OPÉRATIONS SERONT EFFECTUÉES AU COURS DU MARCHÉ, AU MEILLEUR PRIX POSSIBLE, SUIVANT LA RÉCEPTION DU FORMULAIRE DE TRANSFERT, ET ELLES SONT ASSUJETTIES AUX COMMISSIONS HABITUELLES. POUR PRÉVENIR TOUT RETARD, VOUS POUVEZ PASSER VOUS-MÊME VOS ORDRES AUPRÈS DE L'INSTITUTION CÉDANTE, AU MOMENT DE LA SIGNATURE DU PRÉSENT FORMULAIRE DE TRANSFERT.

Combien de temps faut-il prévoir pour le transfert?

Le temps nécessaire pour transférer le compte en entier dépend surtout du type de compte d'où les biens proviennent et des produits de placement détenus dans le compte. Remarquez que tous les actifs pourraient ne pas être transférés exactement au même moment.

Comptes enregistrés :

En vertu des règlements actuels de l'ACCOVAM, ce type de transfert peut prendre entre 12 et 25 jours ouvrables à partir de la réception par l'institution cédante, sauf dans les cas indiqués ci-dessous. En tant que secteur d'activité, nous sommes actuellement à modifier les règlements qui régissent ce délai, ainsi qu'à développer de nouveaux systèmes pour améliorer et accélérer le processus de transfert.

Comptes de conjoint :

Le transfert de ce type de régimes peut prendre de 12 à 25 jours ouvrables, pourvu que vous vous assuriez que le compte ouvert à votre nouvelle institution soit un compte DE CONJOINT. Autrement, votre transfert pourrait être retardé.

Types de produits de placement

Fonds communs de placement :

Actuellement, il faut compter plus de temps pour transférer la totalité des fonds communs de placement, ce qui risque de retarder l'ouverture de votre nouveau compte, et ce, en raison de la nécessité d'enregistrer de nouveau les fonds communs de placement auprès des sociétés de fonds communs de placement. Il faut compter en moyenne de 5 à 10 jours ouvrables pour le transfert, à partir du moment où l'institution destinataire reçoit la procuration relative aux fonds communs de placement.

Certificats de placement garanti et dépôts à terme :

En général, un certificat de placement garanti (CPG) n'est pas transférable EN NATURE (tel quel) avant la date d'échéance. La plupart des CPG doivent être transférés EN ESPÈCES à l'échéance. Il y a certaines exceptions; veuillez vérifier les modalités auprès de l'institution qui détient actuellement vos placements.

Autres produits de placement :

Il existe plusieurs autres produits de placement parfois non cessibles, non remboursables ou assujettis à d'autres délais. Ces produits comprennent notamment les prêts hypothécaires, les valeurs de sociétés étrangères, les obligations non cessibles (coupures minimales requises).

Transferts refusés :

Une demande de transfert de compte peut être refusée par l'institution cédante pour diverses raisons, notamment des fonds insuffisants pour couvrir les honoraires, un compte qui n'est pas en règle, p. ex., compte avec insuffisance de marge, à découvert, etc. Si, pour une raison quelconque, votre transfert est refusé par l'institution cédante, celle-ci peut retourner le transfert non traité à l'institution destinataire. Lorsque le problème motivant le refus est corrigé, le processus de transfert peut reprendre et, pour traiter le transfert, l'institution en question peut alors disposer de 12 à 25 jours ouvrables, à compter de la date de réception des documents de transfert, pour traiter le transfert.

Combien coûte un transfert de compte?

Frais de transfert :

La plupart des institutions imputent des frais de transfert hors de leur institution et le coût varie.

Frais d'administration :

Toutes les institutions imputent des frais d'administration sur les comptes autogérés, dont le montant varie. Il est IMPORTANT de vous assurer que vous disposez des fonds suffisants dans votre compte auprès de l'institution cédante pour payer les frais de transfert et d'administration, à défaut de quoi cette dernière pourrait refuser de traiter le transfert, ce qui causerait des RETARDS CONSIDÉRABLES.